

Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF)

Consultations prébudgétaires

Mémoire adressé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Résumé

Le présent mémoire a été préparé par l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (www.NACCA.ca). On y expose des recommandations en vue du budget de 2018 pour appuyer la croissance de l'économie autochtone.

Afin d'aider les Canadiens et les entreprises canadiennes à accroître leur productivité et leur capacité concurrentielle tout en respectant le mandat du gouvernement d'appuyer les Autochtones et de favoriser la réconciliation économique, les responsables de l'ANSAF souhaitent formuler la recommandation particulière suivante à l'intention du gouvernement du Canada :

Que le gouvernement fédéral investisse 162 millions de dollars supplémentaires dans le réseau national des institutions financières autochtones (IFA) pour soutenir le financement offert en matière de développement, les programmes connexes et les services de soutien offerts aux petites et moyennes entreprises canadiennes dont les propriétaires sont des membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuits.

Avant-propos

L'ANSAF a été formée en 1996 par un groupe d'IFA dans le but de jouer un rôle centralisé de coordination et de représentation pour le réseau des IFA. Dans le cadre de ce rôle, les responsables de l'ANSAF mènent des activités de représentation pour les institutions du réseau, favorisent la création de partenariats, accroissent les capacités à l'intérieur et à l'extérieur du réseau et assurent la prestation du Programme Entrepreneuriat autochtone (PEA) auprès des IFA, dans le cadre d'une entente conclue avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).

La **vision** de l'ANSAF reflète le fil conducteur entre le but de sa fondation et l'avenir envisagé par ses membres : « Promouvoir des entreprises autochtones florissantes et prospères grâce à l'accès équitable à du financement et à du soutien. » [TRADUCTION]

De même, la **mission** de l'ANSAF reflète son objectif, inchangé au fil des ans : « Être le porte-parole des institutions financières autochtones et le défenseur, à l'échelle nationale, de la création d'entreprises autochtones. » [TRADUCTION]

Investir dans l'entrepreneuriat autochtone

L'entrepreneuriat autochtone est en croissance et il se diversifie. De 2006 à 2011, le travail indépendant a augmenté de 12,4 % chez les Autochtones, les entrepreneurs constituant ainsi un peu plus de 6 % de la main-d'œuvre autochtone. En plus des entrepreneurs indépendants, il existe de plus grandes entreprises appartenant à des collectivités, des coentreprises et différents types d'entreprises à vocation sociale, qui grandissent et se complexifient. La majeure partie des entreprises autochtones sont de petites entreprises, qui comptent moins de 99 employés. Même si la plupart sont petites, elles jouent un rôle essentiel pour favoriser l'emploi dans les collectivités autochtones.

Les entreprises gérées par une collectivité sont uniques. Bon nombre visent des objectifs énoncés dans des politiques publiques et le développement économique de la collectivité, en soutenant des objectifs comme l'indépendance économique, le contrôle des terres traditionnelles et l'amélioration du bien-être des membres de la collectivité. Peu importe leur but, ces entreprises témoignent de l'autonomisation économique des Autochtones.

Selon le Conference Board du Canada, au cours de la prochaine décennie, les collectivités et les entreprises autochtones devraient profiter d'importants investissements dans des projets – plus de 342 milliards de dollars au total, et ce uniquement dans le secteur des ressources naturelles. Toutefois, les représentants du Conference Board du Canada ajoutent une mise en garde : « Pour avoir une chance égale de saisir ces occasions directement, les dirigeants des entreprises autochtones doivent avoir accès à du financement qui répond à leurs besoins et à leur réalité particulière. » [TRADUCTION]

C'est là qu'entrent en scène les institutions financières autochtones. Des dirigeants autochtones ont créé les IFA à la fin des 1980 et au début des années 1990 avec l'appui du gouvernement du Canada. Le but était d'améliorer l'accès des Autochtones et des collectivités autochtones à des capitaux et à des services de soutien en matière de prêts aux petites entreprises. Depuis, le réseau des IFA a accordé plus de 41 500 prêts, pour un total de 2,3 milliards de dollars, à des membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits propriétaires d'entreprises.

Le rôle des IFA à titre de prêteurs au développement

L'accès au capital pose un défi pour les entrepreneurs autochtones. Cela est vrai pour tous les membres des groupes autochtones, qu'ils se trouvent ou non dans une réserve. Cela explique, du moins en partie, pourquoi les Autochtones ne possèdent que 1,6 % des petites et moyennes entreprises – en dépit du fait qu'ils constituent 4 % de l'ensemble de la population canadienne.

Les obstacles à l'accès au capital sont variés et complexes et comprennent des obstacles juridiques découlant du régime de la *Loi sur les Indiens*, l'éloignement de la collectivité, un plus faible taux d'épargne des particuliers, les moins bonnes connaissances financières et le manque d'antécédents en matière de crédit. L'emplacement pose bien souvent problème, car les principales institutions financières canadiennes ont peu de succursales dans les collectivités autochtones. Ces facteurs réunis limitent la volonté des institutions financières principales de consentir aux entrepreneurs autochtones le capital requis pour démarrer ou acheter une nouvelle entreprise, ou faire croître leur entreprise existante.

Les IFA sont spécialisées dans les prêts au développement, soit une forme de financement social adapté aux entrepreneurs autochtones et aux petites et moyennes entreprises auxquelles les banques traditionnelles ne prêtent pas attention. L'approche adoptée par les dirigeants des IFA, qui consiste à soutenir la viabilité d'une entreprise, à faire preuve de souplesse quant aux exigences en matière de garanties et à gérer le risque grâce au renforcement des capacités, leur a permis de se définir comme des innovateurs en matière de gestion du risque.

Les résultats des IFA

Selon les évaluations successives menées par le gouvernement fédéral, les IFA soutiennent de façon efficace le rendement des entreprises autochtones, l'économie, l'entrepreneuriat et l'accès à d'autres sources de financement. Voici quelques faits :

- Le portefeuille de prêts totalise 329 millions de dollars;
- Les IFA sont résistantes; elles ont permis de réutiliser plus de huit fois chaque dollar investi par le gouvernement fédéral en capital d'emprunt;

- Les IFA accordent habituellement plus de 100 millions de dollars en prêts chaque année, soutenant ainsi près de 500 entreprises autochtones en démarrage et plus de 750 entreprises autochtones existantes;
- Depuis leur création, les IFA ont accordé plus de 41 500 prêts, pour un total de 2,3 milliards de dollars, en soutien au développement des entreprises autochtones;
- Les prêts consentis par les IFA ont permis de créer ou de conserver 4 432 emplois uniquement en 2015-2016;
- L'ensemble des IFA affiche un taux de remboursement de 94,8 %.

Par ailleurs, une analyse menée par le Conference Board du Canada montre ce qui suit :

- Pour chaque dollar que les IFA prêtent à leurs clients aux fins d'investissement en capital, jusqu'à 3,60 \$ viennent s'ajouter au PIB;
- Grâce au multiplicateur de revenus de travail de 0,66, la part imputable aux revenus de travail ajoutée au PIB en 2015-2016 s'élevait à 257,8 millions de dollars.

Le défi actuel

De nos jours, les occasions qui s'offrent aux entrepreneurs autochtones sont très différentes de celles qui existaient au moment de la création du programme des IFA. Le marché autochtone actuel a évolué et permet l'existence non pas uniquement d'entreprises simples, comme des stations-service et des dépanneurs, mais aussi d'entreprises plus complexes, comme des entreprises franchisées dans le domaine de l'alimentation, des entreprises en démarrage dans le domaine de la haute technologie et des projets liés à l'énergie renouvelable.

Les entrepreneurs autochtones continuent de contribuer au développement de leur collectivité dans un environnement changeant. En raison de l'accroissement du marché des affaires autochtone et de l'augmentation du degré de complexité de celui-ci, les montants des prêts et le nombre de demandes ont aussi augmenté.

Les dirigeants des IFA font maintenant face au défi que pose l'augmentation de la demande, sans avoir un accès adéquat à de nouveaux capitaux pour le relever. De plus, l'inflation diminue les effets des investissements effectués par le réseau – 1 million de dollars investis en capitaux en 1986 équivalent à seulement 519 275 \$ en soutien aujourd'hui. Par le passé, les responsables d'Affaires autochtones et du Nord Canada réglait le problème de l'érosion des capitaux en procédant à une recapitalisation de façon périodique. Toutefois, ces exercices de recapitalisation étaient ponctuels, dans le meilleur des cas, et ne sont plus effectués depuis un certain temps.

Si cet aspect ne fait pas l'objet d'une surveillance, les IFA sous-capitalisés pourraient devoir délaissé les prêts au développement afin de conserver leur capital et d'assurer leur survie. Afin de satisfaire aux demandes et aux besoins croissants des entreprises autochtones complexes et diversifiées, il est de plus en plus nécessaire d'investir dans le réseau des institutions financières autochtones. Afin de s'assurer de pouvoir soutenir le fonctionnement de leur institution, les dirigeants de certaines IFA se montrent dorénavant plus prudents, et acceptent plutôt des projets qui présentent moins de risques. En l'absence de capitaux adéquats, il peut être prudent d'adopter une stratégie qui privilégie des investissements à moindre risque. Toutefois, une telle stratégie comporte aussi des désavantages. Des capitaux insuffisants signifient que les IFA accorderont moins de prêts aux entrepreneurs autochtones, et que les montants consentis seront moindres.

La Chambre de commerce du Canada publie annuellement depuis plusieurs années une liste des dix principaux obstacles à la compétitivité au Canada. On y présente une liste des facteurs qui ont empêché la réalisation de tout le potentiel de l'économie et on y recommande des changements. Pour 2017, le document est différent et s'intitule *Dix façons de bâtir un Canada gagnant*. Au lieu de mettre l'accent sur les obstacles, on y présente dix façons d'améliorer notre succès économique et on y formule des recommandations précises à favoriser tout au long de l'année – selon une de celles-ci, le gouvernement doit « assurer un meilleur accès aux capitaux pour les entrepreneurs autochtones ».

Le Chef national et l'Assemblée des Premières Nations ont aussi demandé au gouvernement de veiller à ce que les IFA disposent des ressources nécessaires, y compris du capital d'emprunt et du capital de risque, pour continuer de soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises qui fournissent des emplois qui sont essentiels pour bâtir des collectivités saines et un secteur privé prospère.

La sous-capitalisation a une incidence sur l'entrepreneur indépendant ou la collectivité qui aurait reçu un prêt. Cela touche l'augmentation du nombre d'emplois et la croissance économique qui auraient pu survenir dans la région, de même que l'économie autochtone de celle-ci et, au bout du compte, parce que la contribution au PIB n'est pas réalisée, l'économie canadienne.

Le travail est loin d'être achevé. Dans un rapport récent du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), dont les membres sont nommés par décret et qui a pour mandat de fournir des conseils d'orientation stratégique au gouvernement fédéral au sujet du développement économique autochtone, on souligne tout ce que le Canada doit faire pour atteindre l'augmentation de 27,7 milliards de dollars du PIB prévue, qui découlerait de la parité économique entre les Autochtones et la population non autochtone. Les dirigeants du réseau des IFA partagent avec le gouvernement fédéral la priorité de l'autodétermination et de la réconciliation grâce à la prospérité des Autochtones.

Relever le défi

Pour satisfaire aux demandes croissantes de leurs clients, lesquels sont de plus en plus diversifiés, les responsables du réseau ont cerné comme priorité principale le fait d'obtenir de nouveaux capitaux d'emprunt et du financement de programme.

Comme cela a été recommandé par Affaires autochtones et du Nord Canada, les responsables de l'ANSAF ont commandé une étude pour cerner les besoins actuels en capitaux du réseau des IFA. Selon les résultats, 50 % des responsables des institutions du réseau ont souligné le besoin d'obtenir plus de capitaux, et dans de nombreux cas, le besoin était criant. Selon les conclusions du rapport, il est nécessaire d'investir 162 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. De cette somme, 67 millions devront être consacrés au portefeuille de prêt des IFA. En plus des capitaux d'emprunt nécessaires pour favoriser la croissance, il faudra ajouter un financement sur plusieurs exercices de 95 millions de dollars pour soutenir la prestation continue du PEA par l'ANSAF. Ce montant servira à soutenir le financement sous forme de contribution et le renforcement des capacités du réseau de même qu'à couvrir les coûts associés aux prêts au développement.

Il est prévu que ce financement permette d'augmenter les prêts de 113 millions de dollars sur cinq ans; de créer et de conserver 4 900 nouveaux emplois; et d'ajouter 241 millions de dollars au PIB du Canada.

Dans son rapport de juillet 2017 intitulé *Amélioration de l'accès aux capitaux par les peuples autochtones du Canada*, le CNDEA recommande au gouvernement d'accroître les investissements dans les IFA et le soutien à ces institutions. Il est conclu dans le rapport que les IFA doivent obtenir du soutien pour élargir leurs services, y

compris la formation en préparation aux affaires, les prêts au développement et les services-conseils aux entreprises.

Recommandation

Que le gouvernement fédéral investisse 162 M\$ supplémentaires dans le réseau national des institutions financières autochtones (IFA) pour soutenir le financement offert en matière de développement, les programmes connexes et les services de soutien offerts aux petites et moyennes entreprises canadiennes dont les propriétaires sont des membres des Premières Nations, des Métis ou des Inuits.